CTSD du Jeudi 18 février

Ordre du jour : Ligne directrice de gestion (anciennement appelée circulaire mouvement) et mesures de carte scolaire dans le premier degré

En préambule de ce CTSD, les organisations syndicales ont tenu à faire remarquer que la particularité du 56 quant à l'enseignement du breton ne devait en aucun cas mettre en concurrence les monolingues et les bilingues. Un certain nombre de classes bilingues ont été ouvertes. Etant donnée la tension rencontrée sur les classes bilingues (manque d'enseignant.e.s), SUD éducation 56 a fait part de son inquiétude. L'administration annonce que 8 collègues bilingue sont en cours de formation et seraient présents sur le département pour la rentrée prochaine. Cette décision de mettre l'accent sur le breton est un engagement de l'état et de la région Bretagne. Le DASEN a toutefois fait remarquer que si les élèves n'étaient pas présents à la rentrée ces ouvertures seraient remises en question. Il est à noter que toutes les OS se sont véritablement inquiétées des conséquences sur les classes monolingues.
Pour information (c'est une première dans notre département), le maire de Pluneret n'inscrit pas les enfants de moins de trois ans.
Dans le tableau des mesures de carte scolaire vous remarquerez que les communes ont été classées en zone urbaine ou rurale. Le critère retenu l'année dernière classait les communes de moins de 5000 habitants en zone rurale. Et bien c'est fini !!! le critère retenu à ce jour est basé sur les directives ministérielles. Le DASEN ne reviendra pas sur les mesures pour ces communes. Nous ne pouvons que remarquer que bon nombre de communes classées en zone urbaine (Neuillac,St Gérand, Gourin…) sont bien connues pour leur dimension rurale très forte.

Ligne directrice de gestion académique (LDG):

Le ministère édite les grandes lignes directives puis elles sont retranscrites au niveau des académies en tenant compte des spécificités locales. Cette année le travail a été mené en CTA le 2 février.
Pas de changement par rapport à l'année dernière.
Pour rappel les OS ont refusé la LDG. Notons qu'il y a très peu de différences avec ce qui est décidé au niveau ministériel.
Les discriminants sont les mêmes que l'année dernière. Il est cependant regrettable qu'ils n'apparaissent pas dans la LDG.
Notons qu'aucune bonification liée à la ruralité ne sera attribuée dans le Morbihan. Il semble que les trois autres départements bretons aient une attention particulière sur le travail effectué dans les communes rurales. Nous apprenons donc que le Morbihan n'est pas un département rural…

Mesures de carte scolaire :

Vous trouverez les mesures de carte scolaire décidées par le DASEN dans le tableau ci-joint.
Le travail avait commencé hier jeudi 17 février lors du groupe de travail.
Les demandes remontées par les écoles ont toutes été vu en instance mais la marge de manœuvre de l'administration est comme tout le temps très réduite vu qu'aucune création de

poste n'est prévue pour le Morbihan. A la suite des échanges avec l'administration, 4 situations ont été revues (voir tableau ci-joint). Ces réajustements ne se sont pas appuyés sur les effectifs des TPS.
Nous relevons comme chaque année des différentiels entre les chiffres remontés par les directions et les chiffres de l'administration. Le DASEN n'a pas remis en question l'honnêteté des directions mais a précisé cependant que très souvent la différence se jouait sur les TPS. Pour rappel, notre administration ne prend en compte que 20% des naissances sur une commune.
Nous faisons remarquer cependant que dans le décompte des effectifs, les ULIS ne sont pas comptabilisés, tout comme les enfants du voyage sous prétexte qu'ils/elles arrivent en cours d'année. Seulement quand ils/elles sont là, ils/elles sont là !!!! Mais ils ne comptent pas. Cherchez l'erreur…

Le reliquat de poste est de 1,19, ce qui ne laisse que très peu de marge de manœuvre.
Des ajustements auront lieu à la rentrée mais aussi au mois de juin, proposition faite par le DASEN. Dans ce contexte il est donc encore temps de se mobiliser pour contrecarrer cette carte scolaire et refuser toutes les fermetures de classes.

Le vote unanime contre ce projet de carte scolaire contraint l'administration à revoir sa copie et donc à reconduire un CTSD qui se tiendra le jeudi 25 février et le CDEN le vendredi 26 février.

Sur proposition de FO deux avis ont été soumis au vote des organisations syndicales :

Premier vœu : le CTSD du Morbihan se prononce pour une annulation de toutes les fermetures ; demande une augmentation des moyens allouée au Morbihan et que soit procéder au recrutement de personnels et à la création des postes statutaires nécessaires pour une réduction significative des effectifs dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires ; le recrutement de tous les AESH.
Vote unanime POUR

Deuxième vœu : le CTSD considère que pour la santé des personnels, le CTSD demande la mise en œuvre d'un plan vaccinal d'urgence pour les personnels qui le souhaitent et l'organisation effective d'un plan de dépistage massif pour les établissements scolaires et la gratuité des masques.
3 pour et 3 ne se sont pas prononcés